

# Convention internationale du 29 novembre 1969 sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures

RS 0.814.289; RO 1988 1242

## Champ d'application le 2 février 2012, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Algérie	21 novembre	2011 A	19 février	2012
Brésil	18 janvier	2008	17 avril	2008
Estonie	16 mai	2008 A	14 août	2008
Monténégro	3 juin	2006 S	3 juin	2006
Pays-Bas				
Aruba <sup>a</sup>	24 décembre	1985	1 <sup>er</sup> janvier	1986
Curaçao <sup>a</sup>	19 septembre	1975	18 décembre	1975
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba) <sup>a</sup>	19 septembre	1975	18 décembre	1975
Sint Maarten <sup>a</sup>	19 septembre	1975	18 décembre	1975
Tanzanie	16 mai	2006 A	14 août	2006

<sup>a</sup> Publication faisant suite à un changement du fonctionnement des relations constitutionnelles internes au sein du Royaume des Pays-Bas.

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 1988 1253, 1989 1174, 2003 2446 et 2007 5201.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE ([www.dfae.admin.ch/traites](http://www.dfae.admin.ch/traites)).

